Ski de fond Nouveau-Brunswick

Comité de nomination: Mandat

Avril 2025

Ski de fond Nouveau-Brunswick
Cross Country New Brunswick

Table de matières

1. But 3
2. Adhésion 3
3. Rôles et responsabilités 3
4. Procédures électorales 4
5. Authorité 4
6. Relations hiérarchiques 4

1. But

Le Comité des candidatures est un comité du conseil d'administration de Ski de fond Nouveau-Brunswick (SFNB). Son objectif est de rechercher et de proposer, de manière juste et objective, des candidats qualifiés pour l'élection au conseil.

2. Adhésion

Le Conseil nommera le Comité de nomination au moins six mois avant l'Assemblée générale annuelle.

a) Le comité sera composé de:
   i. Président actuel du conseil d'administration (sauf si cette personne se présente aux élections
   ii. Deux directeurs qui ne se présentent pas aux élections et qui ne sont pas originaires de la même zone géographique.
   iii. Le Conseil désignera le Président du Comité.

3. Rôles et responsabilités

Le Comité recherchera, identifiera et recrutera des personnes qualifiées pour se présenter aux élections en tant que directeur.

a) Le Comité fera connaître le processus de nomination aux clubs membres et l'appel aux membres pour soumettre des candidats au Comité des nominations.
   i. Appel à candidatures – Au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'Assemblée générale annuelle, le Comité des candidatures lancera un appel à candidatures par tout moyen de communication. Cet appel précisera le mode de présentation des candidatures, les exigences du poste et la date limite de dépôt des candidatures, fixée au plus tard trente (30) jours avant l'Assemblée générale annuelle.

b) Le Comité mettra en œuvre le processus de sélection des candidats au Conseil :
   i. Ils s'efforceront de garantir que les compétences suivantes soient représentées parmi les candidats et les membres actuels du conseil d'administration :
      - Expertise sportive;
      - Expertise en finance/comptabilité;
      - Expertise juridique:
      - Expertise en collecte de fonds;
      - Expertise en planification strategique;
      - Expertise en leadership/gestion d'entreprise.

ii. Ils s'efforceront de garantir qu'il y ait en permanence au moins deux représentants masculins et deux représentants féminins au sein du Conseil.

iii. Ils s'efforceront d'assurer un équilibre régional dans la composition du Conseil en recrutant des candidats provenant de différentes régions de la province.

iv. Ils communiqueront directement avec chaque candidat pour discuter des rôles, des responsabilités et des attentes d'un directeur.

v. Ils veilleront à ce que les candidats à l'élection répondent aux qualifications requises pour occuper le poste d'administrateur et aient satisfait à toutes les exigences supplémentaires

4. Procédures électorales

Le Comité supervisera tous les aspects des procédures électorales menant à l'assemblée générale annuelle et lors de celle-ci, y compris l'identification et l'application de délais précis et de toute autre exigence administrative.

5. Authorité

Le Comité exercera son autorité conformément aux dispositions énoncées dans le présent mandat et le fera sans interférence du conseil d'administration ou de la direction de Ski de fond Nouveau-Brunswick.

6. Relations hiérarchiques

Le Comité rendra compte au Conseil d'administration et sera responsable de ses activités devant lui.